



---

AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG

N° 22

Message du Comité d'agglomération  
à l'intention du Conseil d'agglomération

**Message concernant les dépenses d'investissement  
relatives à la révision du Plan directeur de  
l'agglomération - phase 2**

Séance du Conseil d'agglomération du 3 mars 2011

## Sommaire

I. Première phase de la révision du Plan directeur.....	1
II. Deuxième phase de la révision du Plan directeur.....	2
III. Propositions .....	4

### Annexes :

- Annexe 1 : Projet d'arrêté pour la dépense d'investissement de la rubrique 650.509.00 inscrite au budget d'investissement 2011
- Annexe 2 : Projet d'arrêté pour la dépense d'investissement de la rubrique 790.509.00 inscrite au budget d'investissement 2011

(du 13 janvier 2011)

## **22 - 2008-2011 : Message concernant les dépenses d'investissement relatives à la révision du Plan directeur de l'agglomération - phase 2**

*Le Comité d'agglomération (ci-après le Comité) rappelle qu'il a, conformément à la décision prise par le Conseil d'agglomération, lancé la révision du Plan directeur de l'agglomération (ci-après PDA) à l'automne 2009.*

*En vue de la remise du projet d'agglomération (ci-après PA) aux offices fédéraux le 31 décembre 2011 et conformément au budget d'investissement 2011, le Comité demande au Conseil d'agglomération de libérer les montants prévus pour financer la deuxième phase de la révision du PDA.*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération,

### **I. Première phase de la révision du Plan directeur**

#### Mandats d'étude parallèles

Pour rappel, lors de sa séance du 10 décembre 2009, le Comité a discuté de deux procédures pour réviser le Plan directeur : la procédure usuelle de l'appel d'offres et l'adjudication de mandats d'étude parallèles selon la norme SIA 143 (ci-après MEP). Le Comité a alors décidé de procéder par mandats d'étude parallèles pour la 1<sup>ère</sup> phase de révision du Plan directeur qui s'est déroulée de mars 2010 à novembre 2010. Ce choix s'est justifié par la richesse des échanges entre les équipes participantes, les élus et les professionnels.

La démarche des MEP consistait ainsi en l'élaboration d'un projet de territoire coordonnant urbanisation vers l'intérieur, concept de déplacements et approche paysagère, et ce, selon les Directives de la Confédération pour les projets d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir la dernière version de ces directives mises en ligne par le DETEC en décembre 2010 :

- en français : <http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=fr>
- en allemand : <http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=de>

Dans les faits, la démarche des MEP s'est déroulée de la manière suivante :

Collège 1	Validation des cahiers des charges	17 mars 2010
	Lancement de l'appel à candidature	1 <sup>er</sup> avril 2010
	Questions des candidats	15 avril 2010
	Réception des candidatures	30 avril 2010
Collège 2	Choix des 4 équipes <sup>2</sup>	12 mai 2010
Collège 3	Lancement MEP 1 <sup>er</sup> degré, dialogue avec les équipes et excursion sur le site	2 juin 2010
Collège 4	Présentation des rendus du 1 <sup>er</sup> degré, dialogue avec les équipes et choix des 2 équipes pour le 2 <sup>ème</sup> degré	25 août 2010
Collège 5	Lancement MEP 2 <sup>ème</sup> degré et dialogue avec les équipes	8 septembre 2010
Collège 6	Présentation des rendus du 2 <sup>ème</sup> degré, dialogue avec les équipes et choix du lauréat	3 novembre 2010
Collège 7	Validation du rapport final du collège d'experts et des recommandations au Comité d'agglomération	24 novembre 2010

Les Conseillers communaux ont été invités et informés directement à l'issue des séances du collège d'experts 4 et 6, sur la base d'un résumé des présentations des projets des équipes ainsi que sur le choix du collège d'experts quant aux équipes sélectionnées pour poursuivre la démarche.

Lors de sa dernière séance, le collège d'experts a, à l'unanimité, désigné lauréate de la démarche des MEP l'équipe pluridisciplinaire pilotée par le bureau Güller Güller architecture urbanism et a également émis dans son rapport final<sup>3</sup> des recommandations à l'intention du Comité quant aux suites à donner à la révision du projet d'agglomération. Le collège a notamment recommandé au Comité de confier l'élaboration du projet d'agglomération à l'équipe lauréate qui s'était distinguée par :

- la clarté de son concept ;
- la pertinence des propositions de mise en œuvre de la stratégie choisie ;
- la qualité de l'évaluation chiffrée du développement par étape ;
- ainsi que ses compétences et expériences en matière de projets d'agglomération.

## II. Deuxième phase de la révision du Plan directeur

### a) Elaboration du projet d'agglomération

Le Comité d'agglomération a, lors de sa séance du 9 décembre 2010 et sur les recommandations du collège d'experts, attribué à l'équipe pluridisciplinaire lauréate pilotée par le bureau Güller Güller (ci-après les mandataires) le mandat d'élaborer le PA. Le travail

<sup>2</sup> 1. Güller Güller architecture urbanism de Zürich : pilote Michael Güller, avec MRS ingénieurs transports et Paysagegestion

2. KCAP Architektur und Städtebau de Zürich : pilote Ute Schneider, avec Ernst Basler + Partner ingénieurs transports et Vogt Landschaftsarchitekten.

3. Mayor & Beusch de Genève : pilote Christophe Beusch, avec Christe & Gigax ingénieurs transports et Viridis ingénieur environnement, accompagnés d'experts en génie rural, Claude Alain Vuillerat, et en économie, Luc Malnatti.

4. Privileggio & Secchi architettura de Milan : pilote Nicolò Privileggio, avec Marialessandra Secchi architecte, Luca Della Lucia ingénieur transports, et Terrafirma paysagiste.

<sup>3</sup> Voir le rapport final du collège d'experts du 3 décembre 2010.

des mandataires consistera à préciser le concept urbanisation, mobilité, paysage présenté durant la démarche des mandats d'étude parallèles. Ils devront également élaborer les fiches de projet et proposer les mesures ou paquets de mesures en évaluant leur efficacité en en fixant les priorités.

Au cours de cette séance, le Comité a également décidé de débiter l'élaboration du PA par l'organisation d'un atelier qui est prévu le 20 janvier 2011. Aux côtés du Comité, l'atelier réunira les membres de la Commission d'aménagement et de mobilité, les services techniques des communes membres de l'Agglomération, les représentants des services cantonaux concernés ainsi que les représentants de la Région Sense. Un vernissage de l'exposition sur les projets présentés durant la démarche des MEP ainsi que plusieurs ateliers seront également organisés en 2011. Pour les points forts de l'échéancier 2011 et 2012, le Comité invite les membres du Conseil à se référer au point III du message n° 24 du Comité.

En dehors des coûts de traduction, le Comité précise également que ce document occasionnera des dépenses au niveau de sa fabrication matérielle. En effet, il faut compter environ 200 exemplaires « en couleur » à envoyer aux communes, services cantonaux concernés ainsi qu'aux offices fédéraux.

#### b) Libération des dépenses prévues au budget d'investissement 2011

Pour la deuxième phase de la révision du projet d'agglomération, dite phase de l'élaboration du projet d'agglomération, le Comité a inscrit au budget d'investissement 2011 (adopté par le Conseil d'agglomération le 7 octobre 2010) un montant de 2 fois CHF 100'000.-. Lors de l'élaboration du budget 2011<sup>4</sup>, ces montants se décomposaient de la manière suivante : CHF 25'000,- provenant du report sur 2011 du solde de la rubrique correspondante de l'année 2010 et CHF 75'000,- représentant le complément nécessaire pour terminer les travaux du projet d'agglomération. Dans ces circonstances, il demande donc au Conseil, de pouvoir utiliser les montants suivants inscrits au budget d'investissement 2011, afin d'achever les travaux relatifs à l'élaboration du projet d'agglomération:

Budget d'investissement rubr. 650.509.00, Frais d'études pour l'élaboration du PDA:	CHF	75'000.-
Budget d'investissement rubr. 790.509.00, Frais d'études pour l'élaboration du PDA:	CHF	75'000.-

Le Comité procédera par emprunt bancaire sous forme d'une avance à terme fixe sur 7 ans. Ce crédit d'investissement doit être amorti à raison de CHF 5'625.- par trimestre (respectivement CHF 22'500.- par an). Sur la base d'un taux d'intérêts fixé à 2%, la charge d'intérêt totale prévue se monte à CHF 10'378.13.

Le tableau qui suit comprend le détail des amortissements de la dette et de la charge des intérêts à prévoir sur la durée de l'emprunt.

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	TOTAL
dette résiduelle (1er janvier)	150'000.00	127'500.00	105'000.00	82'500.00	60'000.00	37'500.00	15'000.00	
intérêts	2'831.25	2'381.25	1'931.25	1'481.25	1'031.25	581.25	140.63	10'378.13
amortissement	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	15'000.00	150'000.00
total des charges	25'331.25	24'881.25	24'431.25	23'981.25	23'531.25	23'081.25	15'140.63	160'378.13

<sup>4</sup> Voir message n° 16 en vue de l'adoption du budget 2011 de l'Agglomération, page 6 et suivante.

Le total des charges (intérêts et amortissement) figurera au budget de fonctionnement de l'année correspondante.

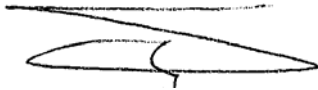
### III. Propositions

**Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération de l'autoriser à utiliser le montant de CHF 150'000.- selon les projets d'arrêtés annexés.**

-----  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération, l'expression de notre considération distinguée.


AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION  
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

La Directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

**Annexes**



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG**

**PROJET**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;

considérant :

- le budget 2011 de l'Agglomération adopté par le Conseil d'agglomération le 7 octobre 2010 et l'arrêté du Conseil correspondant ;
- les messages n°16 et n°22 du Comité d'agglomération ;
- l'avis de la Commission financière ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ;

arrête :

**Article premier**

Le Comité d'agglomération est autorisé à financer par l'emprunt un montant complémentaire de CHF 75'000 (septante cinq mille francs), inscrit sous la rubrique 650.509.00 (frais d'études pour l'élaboration du PDA de 2<sup>ème</sup> génération) du budget d'investissement 2011. Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 3 mars 2011

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
DE  
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Bernard Aebischer

Corinne Margalhan-Ferrat



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG**

**PROJET**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1<sup>er</sup> juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;

considérant :

- le budget 2011 de l'Agglomération adopté par le Conseil d'agglomération le 7 octobre 2010 et l'arrêté du Conseil correspondant ;
- les messages n°16 et n°22 du Comité d'agglomération ;
- l'avis de la Commission financière ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ;

arrête :

**Article premier**

Le Comité d'agglomération est autorisé à financer par l'emprunt un montant complémentaire de CHF 75'000 (septante cinq mille francs), inscrit sous la rubrique 790.509.00 (frais d'études pour l'élaboration du PDA de 2<sup>ème</sup> génération) du budget d'investissement 2011. Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 3 mars 2011

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
DE  
L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Bernard Aebischer

Corinne Margalhan-Ferrat